



Communauté Economique des  
Etats de l'Afrique de l'Ouest  
(CEDEAO)



Communauté Economique des Etats  
de l'Afrique Centrale (CEEAC)

## **SOMMET CONJOINT DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO ET DE LA CEEAC SUR LA PAIX, LA SECURITE, LA STABILITE ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTREMISME VIOLENT**

Lomé, le 30 juillet 2018

### **COMMUNIQUE FINAL**

1. Le Sommet Conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est tenu le 30 juillet 2018, à Lomé République Togolaise, sous la co-présidence de Leurs Excellences Messieurs **Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise et Président en Exercice de la CEDEAO, et **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise et Président en Exercice de la CEEAC.

2. Le Sommet Conjoint avait pour objectif de créer les conditions d'une paix durable et d'un environnement sécurisé dans l'espace commun aux deux régions.

3. Ont pris part à ce Sommet Conjoint, les chefs d'Etat et de Gouvernement et les Représentants dûment mandatés des pays suivants :

#### Pour la CEDEAO

Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone et Togo

#### Pour la CEEAC

Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome et Principe et Tchad.

4. Le Président de la Commission de la CEDEAO et le Secrétaire Général de la CEEAC ont également pris part au Sommet Conjoint ainsi que les personnalités suivantes :

- le Président de la Commission de l'Union Africaine ;
- le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ;
- le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) ;
- le Représentant de l'Union européenne ;
- le Président de la Commission de l'UEMOA ;
- le Président de la Commission de la CEMAC ;
- le Secrétaire Général de la CEN-SAD.

5. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont examiné la situation sécuritaire générale en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale et ont noté les risques créés par la montée des défis sécuritaires, notamment en ce qui concerne le terrorisme, les trafics d'armes, d'êtres humains et de drogue, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité.

6. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont mis en exergue les importants acquis de la coopération déjà existant entre la CEDEAO et la CEEAC dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes, en particulier dans le cadre du Centre Interrégional de Coordination (CIC) issu des décisions du Sommet Conjoint CEDEAO-CEEAC du 25 juin 2013 à Yaoundé, République du Cameroun.

7. Afin de mieux faire face, ensemble, aux défis sécuritaires, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné la nécessité d'une coopération plus renforcée et effective entre les deux Communautés.

8. Dans cette perspective, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'avoir une vision partagée des menaces et une approche commune des solutions à y apporter. Ainsi, ils ont adopté la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les espaces de la CEDEAO et de la CEEAC.

9. **Au titre de la promotion de la paix et de la stabilité**, les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'engagent à coopérer pour prévenir les conflits, promouvoir la paix et la stabilité dans les deux régions à travers notamment la mise en place et le renforcement, aux niveaux national et régional, de mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide aux crises impliquant la société civile, les leaders d'opinion, les femmes, les jeunes et

les acteurs étatiques. Ils condamnent les actes violents commis notamment dans le cadre des crises internes visant à déstabiliser les Etats et tendant à remettre en cause les frontières nationales. Les Chefs d'Etat s'engagent également à adopter, lors de leur prochain Sommet, un cadre régional portant convergence des principes constitutionnels au sein de la CEDEAO et de la CEEAC.

10. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur solidarité envers les autorités légitimes et le Peuple centrafricains et leur soutien à l'initiative pour la paix et la réconciliation dans le pays. Ils appellent l'Union Africaine à rechercher avec les Nations Unies les moyens de lever l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement de la République centrafricaine.

11. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement réaffirment leur attachement au respect par toutes les parties prenantes de l'Accord du 31 décembre 2016, seul cadre consensuel et inclusif pouvant permettre l'organisation d'élections transparentes et apaisées en République Démocratique du Congo. Ils saluent les efforts déployés par le Gouvernement dans la mise en œuvre du processus électoral conformément au calendrier de la commission électorale nationale indépendante.

12. **Au titre de la Sécurité**, les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'engagent à renforcer leur coopération afin de lutter efficacement contre toutes les formes d'insécurité. A cet effet, ils instruisent le Président de la Commission de la CEDEAO et Secrétaire Général de la CEEAC à initier, dans les meilleurs délais, les négociations entre les Etats des deux régions en vue de conclure et de mettre en œuvre des procédures d'entraide et de coopération judiciaire.

En particulier, un Accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale devrait être signé par les Ministres désignés, avant la fin de l'année 2018.

13. Fortement préoccupés par la multiplication et l'étendue des conflits violents entre éleveurs et agriculteurs liés notamment aux effets négatifs du changement climatique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement instruisent les ministres en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité des deux régions à engager des consultations régulières, avec la participation des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, dans le but d'identifier les mesures pour prévenir et gérer pacifiquement ces conflits.

14. Les chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leurs profondes préoccupations face à la situation d'instabilité qui prévaut en Libye et ses conséquences sur la situation sécuritaire des Etats membres de la

CEDEAO et de la CEEAC et en appellent à la Communauté internationale en vue d'une sortie de crise rapide dans ce pays avec une implication active des Etats de la région. A cet effet ils expriment leur soutien à la médiation africaine conduite par le Président de la République du Congo, S.E.M. Denis SASSOU-N'GUESSO

15. Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement instruisent leurs ministres compétents à examiner les questions liées aux flux migratoires et aux changements climatiques dans l'espace commun et d'en faire rapport lors de leur prochain Sommet.

16. **Au titre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, les chefs d'Etat et de Gouvernement** condamnent avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées par les groupes terroristes contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité et les forces régionales et internationales. Ils condamnent également avec force les actions et le trafic illicite en tout genre des groupes terroristes et des bandes de mercenaires opérant dans le Sahel à partir du Sud Libyen.

17. Ils saluent l'engagement des pays membres de la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad et de la Force Conjointe du G5 Sahel dans la lutte contre le terrorisme. A cet effet, ils lancent un appel à tous les Etats membres des deux Communautés, dans un esprit de solidarité intercommunautaire, d'apporter un appui matériel, financier, technique et en renseignements aux forces armées des Etats engagés dans la lutte contre le terrorisme dans le Bassin du Lac Tchad et au Sahel. A cet effet, ils demandent au Conseil de sécurité des Nations Unies de placer la Force du G5 Sahel sous le chapitre 7 de la Charte des Nations Unies en vue de lui assurer un financement pérenne et multilatéral.

18. Par ailleurs, les Chefs d'Etats et de Gouvernement réaffirment leur détermination à prévenir et à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent à travers notamment l'implication des leaders religieux et communautaires, des femmes, des acteurs du système éducatif et autres groupes concernés de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de dé-radicalisation, de réinsertion, de réintégration et de réconciliation.

19. Ils encouragent les services de sécurité habilités de leurs Etats respectifs à échanger les informations et les renseignements pertinents et instruisent les Ministres en charge de la Sécurité des Etats membres de la CEDEAO et de la CEEAC, à faire parvenir, avant leur prochain Sommet, au Président de la Commission de la CEDEAO et au Secrétaire général de la CEEAC, des propositions sur les mécanismes et procédures idoines

permettant le partage sécurisé de renseignements et d'information entre les Etats.

20. **Ils s'engagent** à renforcer mutuellement les capacités de leurs Forces de Défense et de Sécurité dans le domaine de la formation du personnel, des exercices conjoints, du renseignement et du respect des règles des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

21. Ils s'engagent, à mettre en œuvre des politiques publiques et des programmes de valorisation des régions affectées par les activités des groupes terroristes, notamment par la création de pôles moteurs de croissance et de développement, générateurs de revenus en faveur de la jeunesse. Ils s'engagent également à soutenir l'investissement public et privé dans tous les secteurs productifs pour une croissance inclusive afin de lutter contre la pauvreté

22. Les chefs d'Etat et de Gouvernement décident de mettre en place un Comité Ministériel de Suivi de la mise en œuvre des décisions du présent Sommet Conjoint qui doit se réunir une fois l'an. Ils instruisent le Président de la Commission de la CEDEAO et le Secrétaire Général de la CEEAC de prendre les mesures nécessaires à cet effet pour traduire les engagements pris en actions concrètes.

23. Le Sommet Conjoint lance un appel aux Etats membres, à l'Union africaine, aux Nations Unies, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux et à l'ensemble de la Communauté Internationale à apporter leur soutien à la mise en œuvre des décisions ainsi adoptées.

24. Les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC décident de se réunir tous les deux (2) ans de manière alternative, dans l'une ou l'autre des deux Communautés, pour faire le point de la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration de Lomé adoptée lors du Sommet Conjoint. Toutefois, ils conviennent de se concerter chaque année en marge du Sommet ordinaire de l'Union africaine de Janvier. Ils ont convenu de tenir leur prochain Sommet Conjoint en 2020 à, N'djaména, République du Tchad

**Fait à Lomé, le 30 juillet, 2018**